



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023**

**Date de convocation :**  
23/11/2023

En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 26

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Naïma METLAINE, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, Frédéric CRAVO, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Jean-Louis LIGAT, Thierry COMES, Caroline MERLE, Yasmine SEBAHOU, Bernard COURCELLE, Georges PERALBA, Valérie CRIBELLET, Danielle POUDADE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Evelyne FUENTES (pouvoir à Thierry COMES), Mélissa OBBIH (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Armande IGLESIAS (pouvoir à Maryse NOGUES), Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS).

Absents : Mmes Clara ROSE, Marielle ALONSO, Mr Jean-Philippe LECOINNET.

M. Yasmine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023/75 : RETROCESSION DES VOIRIES, ESPACES VERTS, RESEAUX ET MOBILIER INHERENTES A LA PHASE 1 TRANCHE 1 DE LA ZAC LA CASETA.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par décision du Conseil Municipal en date du 11 février 2016, la Commune d'Ille Sur Tet a décidé de confier l'aménagement du nouveau quartier de la « Caseta » à la SPL Pyrénées Orientales Aménagement.

Les travaux de la tranche 1 ont été divisés en 3 lots :  
Lot N°1 – Terrassement – Voirie – Réseaux Humides – TP66 et TAS  
Lot N°2 – Réseaux secs – TPR  
Lot N°3 – Espaces Verts – SERPE

Le démarrage des travaux de Tranche 1 – Phase 1 a été notifié le 09 Avril 2018. La réception de ces travaux a été réalisée le 28 décembre 2018. Les réserves ont été levées le 22 février 2019.

Conformément aux termes de l'article 14 de la Concession d'Aménagement entre la Commune et la SPL PO AMENAGEMENT, les travaux étant achevés, les ouvrages constituant les équipements publics qui n'ont pas vocation à être cédés aux constructeurs (voiries, espaces verts, réseaux, bassin de rétention, mobilier) constituent des biens de retour appartenant au fur et à mesure de leur réalisation et revenant de plein droit à la collectivité dès leur achèvement. Ces équipements peuvent donc être remis à la Commune.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,**  
*Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,*

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le code de la Voirie routière et notamment l'article L141-3,

**DECIDE** d'incorporer dans le domaine communal, les voies, réseaux divers, espaces verts, mobilier et le bassin de rétention de la tranche 1 phase 1 de la ZAC « La Caseta », constituée des parcelles suivantes :

.section AS n°488 d'une superficie de 6624 m<sup>2</sup> correspondant aux voies, réseaux divers, espaces verts et mobilier, des rues dénommées :

- Rue Joan Pau GINE
- Rue Teresa REBULL
- Rue Jordi BARRE
- Rue Blanche SELVA
- Rue Zélia VIDAL
- Rue Joseph COLL
- Rue Jean COLOMER

Soit 650 ml de voirie automobile et 270 ml de voies douces associées.

. section AS n°527 d'une superficie de 1953 m<sup>2</sup> correspondant au bassin de rétention.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'acte administratif nécessaire à cette procédure, ainsi que tous les documents y afférent.

Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

La nouvelle longueur totale de la voirie communale est de **55 802,50 m**.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 30 novembre 2023

Le Maire



William BURGHOFFER

